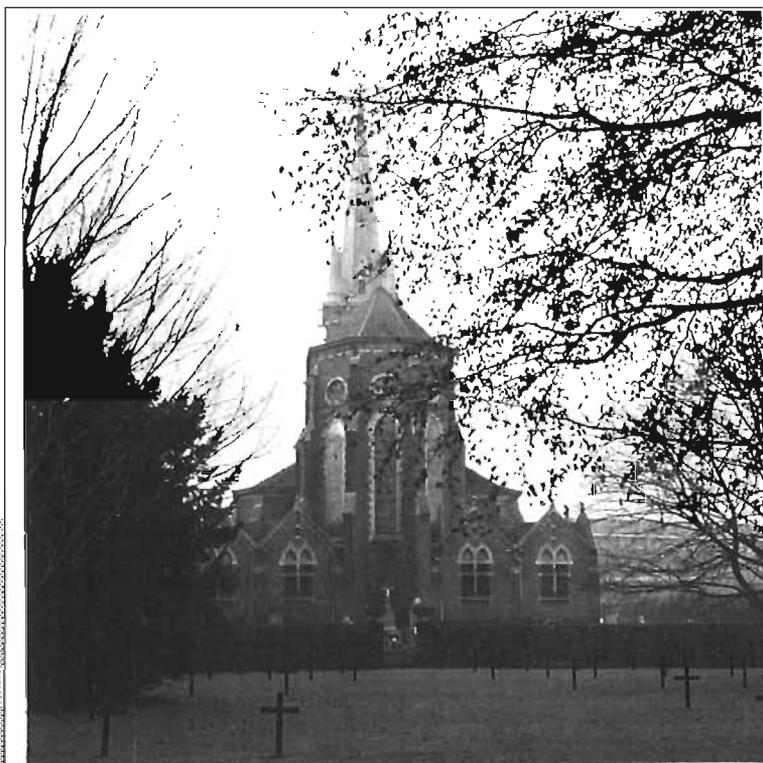


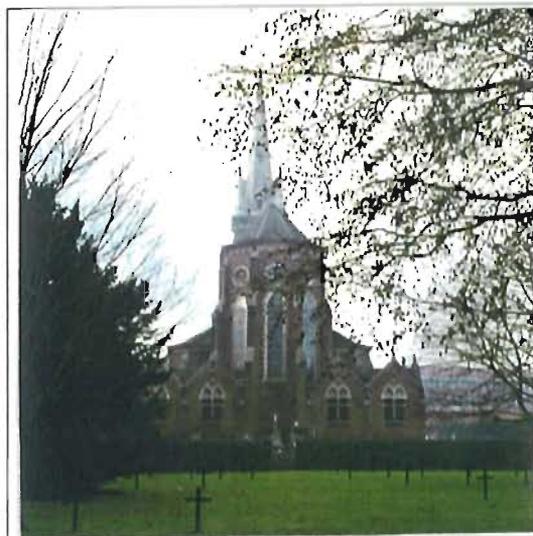
**COMMUNE DE BEAUCAMPS-LIGNY**  
**Canton de Lomme**



**Programme d'étude**  
**Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie**

Avril 1997

# SOMMAIRE



<b>Processus d'une démarche</b>	<b>2</b>
<b>Territoire communal</b>	<b>4</b>
<b>Carte des paysages</b>	<b>5</b>
<b>Contexte de l'étude</b>	<b>6</b>
<b>Programme de l'étude</b>	<b>9</b>
<b>L'approche globale</b>	<b>10</b>
. les éléments d'identité du village	<b>11</b>
. l'aménagement du centre	<b>13</b>
. le développement urbain	<b>17</b>
. les lieux de promenade et de détente	<b>18</b>
. l'aménagement des bords des routes et des chemins	<b>19</b>
<b>L'approche sectorielle</b>	<b>22</b>
. création d'un espace vert à vocation ludique, paysagère et sportive	<b>22</b>
. la Z.A.C. de Ligny	<b>22</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>25</b>

# Processus d'une démarche

## Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce document programme pourra voir son travail s'organiser en 3 étapes.

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec l'ensemble des partenaires avant de clore chacune des étapes significatives : mairie, bureau d'études, animatrice de pays du Conseil Général, chargé d'études du C.A.U.E....

### 1 - Préliminaires.

La Commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., M.A.R.N.U., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C....,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- D.V.I.,
- E.D.F.,
- ...

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études passées et en cours sur sa commune.

### 2 - Mise en place d'une analyse approfondie et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

**L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale :** fêtes, sortie d'école, fin de semaine, etc...

**Un recensement des atouts** et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

**Les outils** dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

**Les informations complémentaires** nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

**Ces éléments de base permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme.**

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Commune, un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés

à convaincre et associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

Le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "l'Ecole des Passemurailles" à destination des enfants des écoles.

### **3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'Avant-Projets Sommaires (A.P.S.).**

Une fois les options d'aménagement validées par l'équipe municipale et les enveloppes financières estimées, maître d'ouvrage et maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

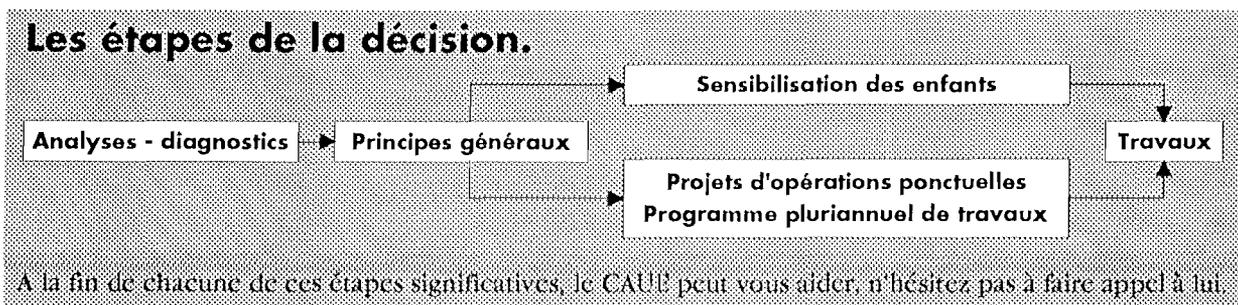
#### **Remarques :**

L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexions en envisageant des alternatives (schémas, croquis, esquisses...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'esquisse chiffrée voire A.P.S. (Avant-Projet Sommaire) chiffré et concluront la phase d'étude.

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'œuvre d'en établir un Avant-Projet Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier en commission de subvention travaux du Conseil Général. L'établissement d'A.P.D. ne fait pas partie du présent contrat.

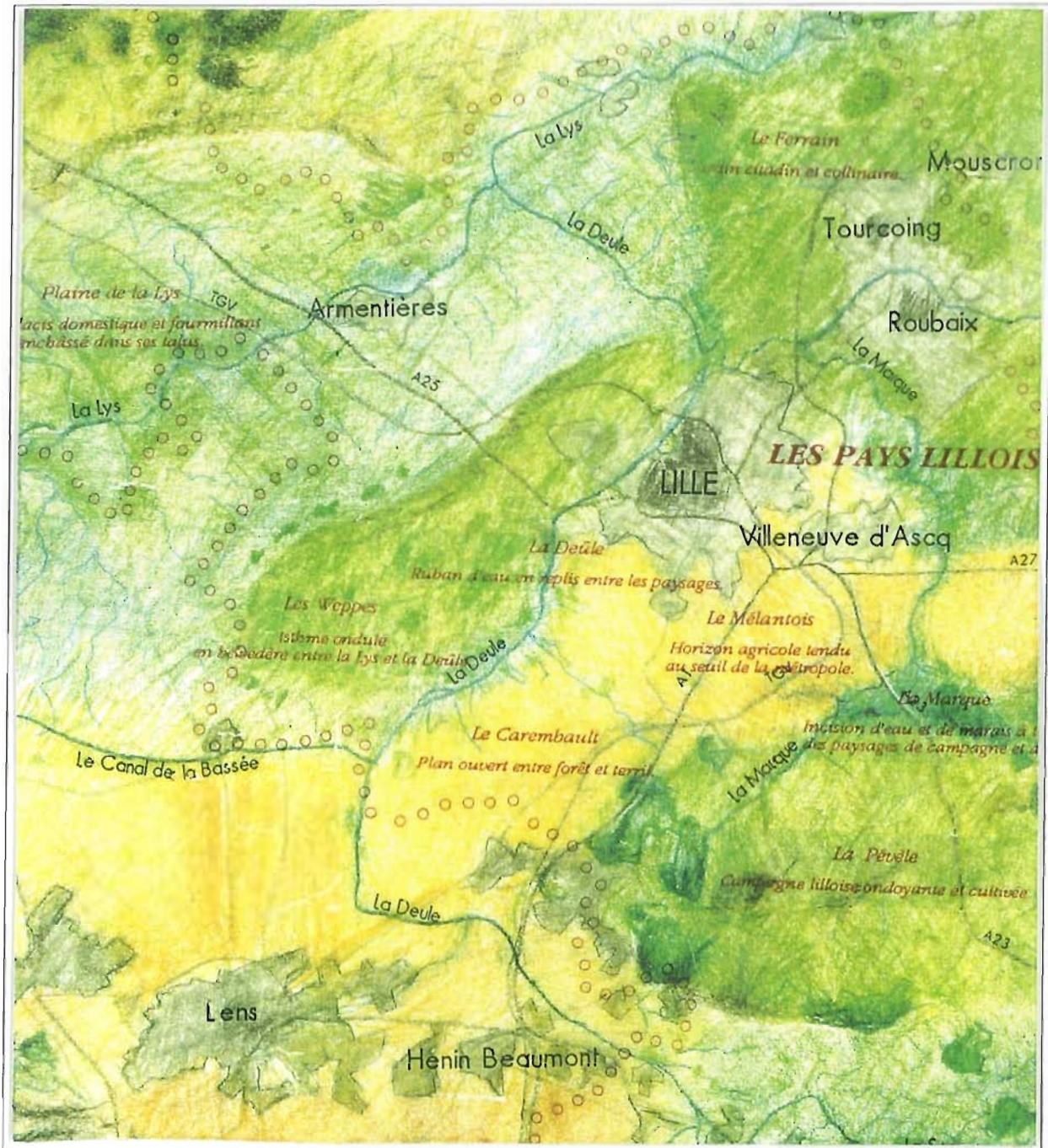
Les documents figurant dans l'étude prendront, dès l'approbation de celle-ci, une valeur contractuelle.

Le Conseil Général n'engagera sa participation financière que s'il reconnaît une filiation quantitative et qualitative entre les documents de la phase ETUDE, ceux de la phase TRAVAUX et la mise en œuvre. C'est pourquoi le C.A.U.E. recommande très fortement que les maîtres d'œuvre de l'étude participent activement à la réalisation des documents techniques précédant les travaux et à la conduite des opérations.





# Carte des paysages



Extrait de la carte des paysages Conseil Général - CAUE

---

## Contexte de l'étude

---

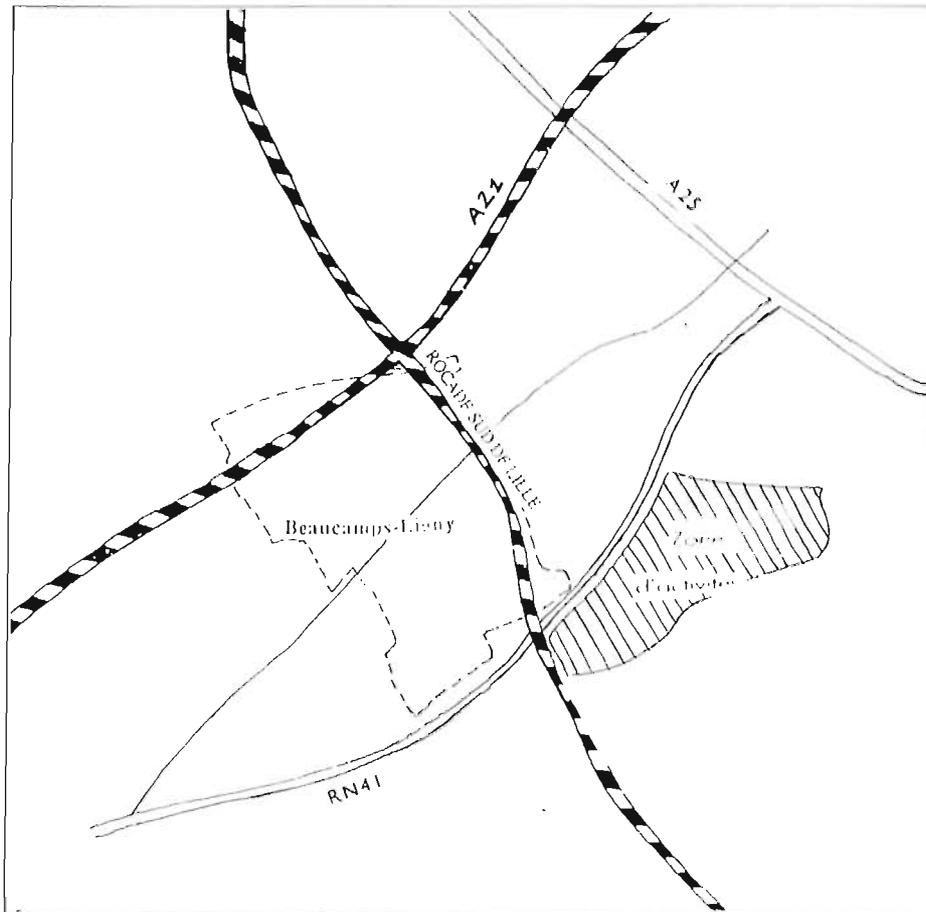
Avec 857 habitants (recensement de 1990), Beaucamps Ligny est une petite commune de la Communauté Urbaine de Lille.

La ruralité des lieux est révélée par un paysage caractéristique du pays des Weppes "isthme ondulé en belvédère entre la Lys et la Deûle" (cf. étude paysagère C.A.U.E. - Conseil Général). Le territoire à dominante agricole offre ainsi des vues sur un horizon lointain ponctué de-ci de-là de divers éléments verticaux : un village ou un hameau cerné d'une auréole végétale (prairie, arbre, haie), des saules soulignant le tracé d'un fossé, des édifices faisant partie de la tradition et du patrimoine historique (chapelle, calvaire, bloc-khaus), des parcs ou des bosquets isolés.



Bien que relativement bien préservé actuellement, ce paysage est soumis à l'influence expansive de l'agglomération lilloise. Ainsi, la commune est concernée par la réalisation de grandes infrastructures routières telles que la future autoroute A24 ou A1 bis, la rocade sud et le doublement de la RN 41. Associées à ce réseau routier, les zones d'activités font également partie de la stratégie de développement de l'agglomération lilloise avec par exemple le projet d'installation d'un espace économique entre Wavrin et Santes.

Plus progressif et continu est le développement de l'habitat au sein des villages sous la forme de maisons individuelles ou de lotissements. La commune de Beaucamps-Ligny s'est ainsi pourvue de deux lotissements de taille moyenne en contiguïté avec le bâti existant, l'un est terminé depuis plusieurs années (les Silènes) l'autre est en cours d'occupation (les jardins de Baccarat). Un troisième devrait voir le jour prochainement entre le centre du village et le hameau de Ligny.



Indépendamment de ces aspects généraux, la particularité de Beaucaamps est également d'accueillir au centre du village un établissement d'enseignement, l'institution Sainte Marie, qui reçoit près de 2500 élèves et couvre une surface non négligeable du territoire communal.



L'engagement de l'équipe municipale dans la politique départementale Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie vient à la suite de la mise en oeuvre de deux procédures

d'initiative nationale :

- en association avec Fournes-en-Weppes, une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager proposée sur l'ensemble du territoire communal à l'exception des secteurs urbains (actuellement, en cours de consultation),
- l'opération "Mille villages en France".

Ces initiatives ont pour ambition de :

- maintenir un cadre de vie de qualité basé sur un environnement et un paysage fortement empreint de ruralité,
- conforter une vie villageoise animée par des commerces de proximité dynamiques et des équipements communaux répondant à l'attente des habitants (foyers des jeunes, des anciens, salle des fêtes, terrain de sports).

**Le F.A.C.V. aura pour objectifs principaux :**

- **la mise en application de certaines propositions du dossier ZPPAUP lorsque celui-ci sera effectif (en étroite collaboration avec les services de la D.I.R.E.N. et de la D.R.A.C.),**
- **l'aide à la réalisation de projets communaux,**
- **la définition d'une stratégie d'aménagement pour l'ensemble de la commune.**

---

# Programme de l'étude

Le programme se compose de deux parties complémentaires et indissociables :

## 1/ L'approche globale

Elle permet :

- de circonscrire l'identité du village en révélant ses caractères et d'asseoir une stratégie d'aménagement objectivement replacée par rapport aux enjeux du territoire,
- de traiter les thèmes pertinents du cadre de vie recouvrant l'échelle communale.

## 2/ L'approche sectorielle

Elle doit être réalisée en relation étroite avec la précédente. Elle expose les principes voire les propositions d'aménagement sur des sites d'enjeu communal particulièrement représentatifs et importants.

---

## L'approche globale

L'approche globale a pour ambition de :

- proposer une stratégie cohérente d'aménagement à l'équipe municipale,
- définir les éléments d'identité de la commune qui serviront de base, de support à toute amélioration du cadre de vie,
- faire ressortir les priorités communales en vue de réaliser un phasage pluriannuel des travaux,
- sensibiliser et conseiller le maître d'ouvrage sur les types de réalisations adaptés au contexte local.

Elle s'appuie sur :

- une prise en compte des données socio-culturelles et économiques de la commune. Cette approche sera aussi bien statique qu'évolutive (vue prospective),
- la connaissance des éléments d'identité, leurs caractéristiques, la localisation des sites,
- la synthèse et la hiérarchisation des éléments de l'analyse dans le but de définir les potentialités, les enjeux communaux en relation directe avec l'échelle intercommunale.

**Ce travail devra se présenter sous la forme d'un plan d'amélioration du cadre de vie décrivant la stratégie d'aménagement de la commune en termes d'organisation, d'intentions et de principes.**

Sa lisibilité et son assimilation seront d'autant plus grandes que ce document sera pédagogique et abondamment illustré. En particulier, des exemples de réalisations de référence seront demandés pour matérialiser de façon précise les propositions qui seront faites aux élus.

Dans un but de cohérence, il est bien évident que le plan d'aménagement devra prendre en compte les différentes actions engagées sur le territoire communal et notamment, les propositions et prescriptions définies par l'étude ZPPAUP. Il est également important que le document final soit le reflet des volontés communales en matière d'urbanisme afin qu'il puisse être utilisé au moment de la révision prochaine du P.O.S.

Dès à présent, par rapport aux informations recueillies sur la commune et aux volontés exprimées par l'équipe municipale, cinq thèmes semblent être particulièrement importants à traiter :

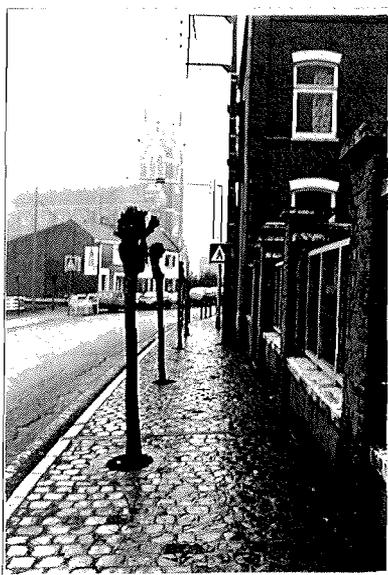
- les éléments d'identité du village,
- l'aménagement du centre,
- le développement urbain,
- les lieux de promenade et de détente,
- l'aménagement des bords des routes et des chemins;

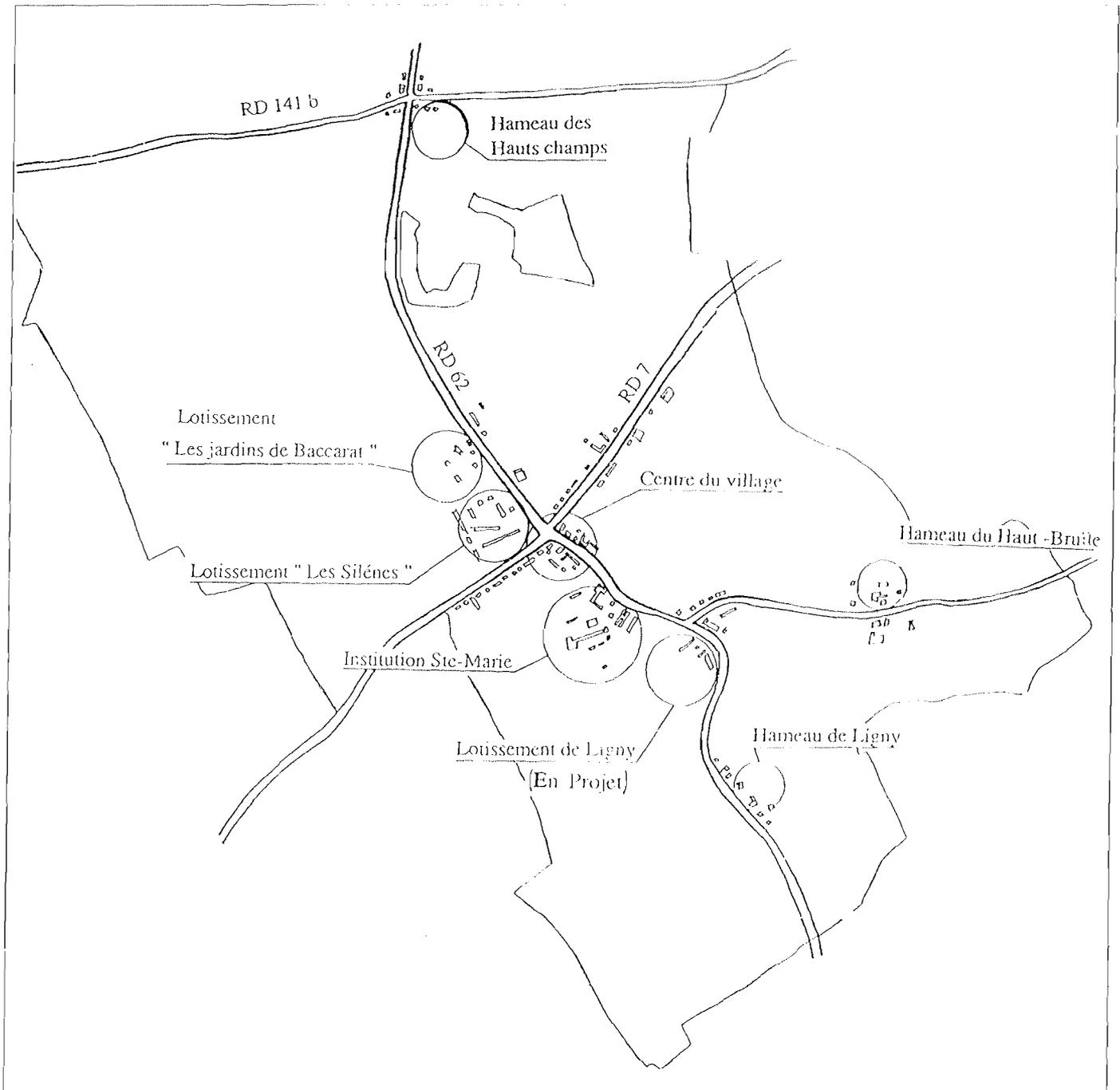
## Les éléments d'identité du village

L'ambiance, l'identité d'un village sont le résultat d'un assemblage complexe de différents éléments naturels, culturels, sociaux, économiques...

Chaque commune est différente car chaque commune a sa propre histoire et recèle des hommes avec des sensibilités et des cultures variées. Ainsi, l'aménagement des espaces publics doit refléter au mieux l'identité ancrée dans chaque village et ne peut être, pour cette raison, identique pour toutes les communes.

Pour les villages connaissant une forte pression immobilière et culturelle tels que Beau-camps-Ligny et donc sujets à des modifications rapides de leur patrimoine, il est d'autant plus important de ne pas oublier les bases de leur identité. Cette attention ne signifie pas la préservation à tout prix des éléments existants mais plutôt, de leur enrichissement par des aménagements reflétant la culture villageoise actuelle tout en respectant la logique rurale ancienne.





Les entités urbaines de la commune

L'aménagement différencié de Beaucamps par rapport aux autres communes peut également se retrouver au sein même des entités urbaines.

Ainsi, aussi petite soit-elle, la commune présente des contextes urbains bien différents les uns des autres. A titre d'exemples :

- les hameaux résultant à l'origine du développement progressif d'une grosse ferme et de maisons d'ouvriers agricoles ne possèdent pas les mêmes particularités urbaines que le centre du village composé de nombreuses maisons de ville,
- la rue de l'église avec une emprise routière réduite, des maisons de front à rue donnant sur des trottoirs étroits, ne peut pas être traitée de la même façon que les rues de Fournes ou de la gare avec une route imposante, aux bas-côtés plantés et au contexte bâti dominé par des fermes.



**Le travail se concrétisera par la réalisation d'un cahier de recommandations comprenant l'inventaire des caractéristiques identitaires du village et des propositions d'aménagement sous la forme de principes généraux. Une attention particulière sera portée sur les matériaux, végétaux, mobiliers et l'éclairage.**

En ce qui concerne les réseaux aériens, le maître d'oeuvre, en prenant appui sur l'étude récente du syndicat d'électrification, définira les mesures les plus appropriées pour chaque secteur communal (enterrement, mise en façade, maintien de l'état actuel).

## **L'aménagement du centre**

La structuration du village est dominée à l'origine par une urbanisation linéaire le long des axes routiers principaux (RD 7 et RD 62).

Le centre se situe au niveau de la rue de l'église et, en particulier, à la jonction entre la RD 7 et la RD 62 avec la mairie et l'école.

En ce qui concerne les équipements communaux les plus récents, la commune a suivi une logique différente en recherchant leur concentration à l'arrière de la mairie. Ainsi,

ces équipements (salle des fêtes, foyer des jeunes, des anciens...) forment un développement urbain en épaisseur n'offrant plus de vues directes sur les voies routières principales. Ceux-ci sont donc intégrés de manière directe au cœur du village. Leur tranquillité est accentuée par un réseau de chemins piétonniers permettant leur liaison.



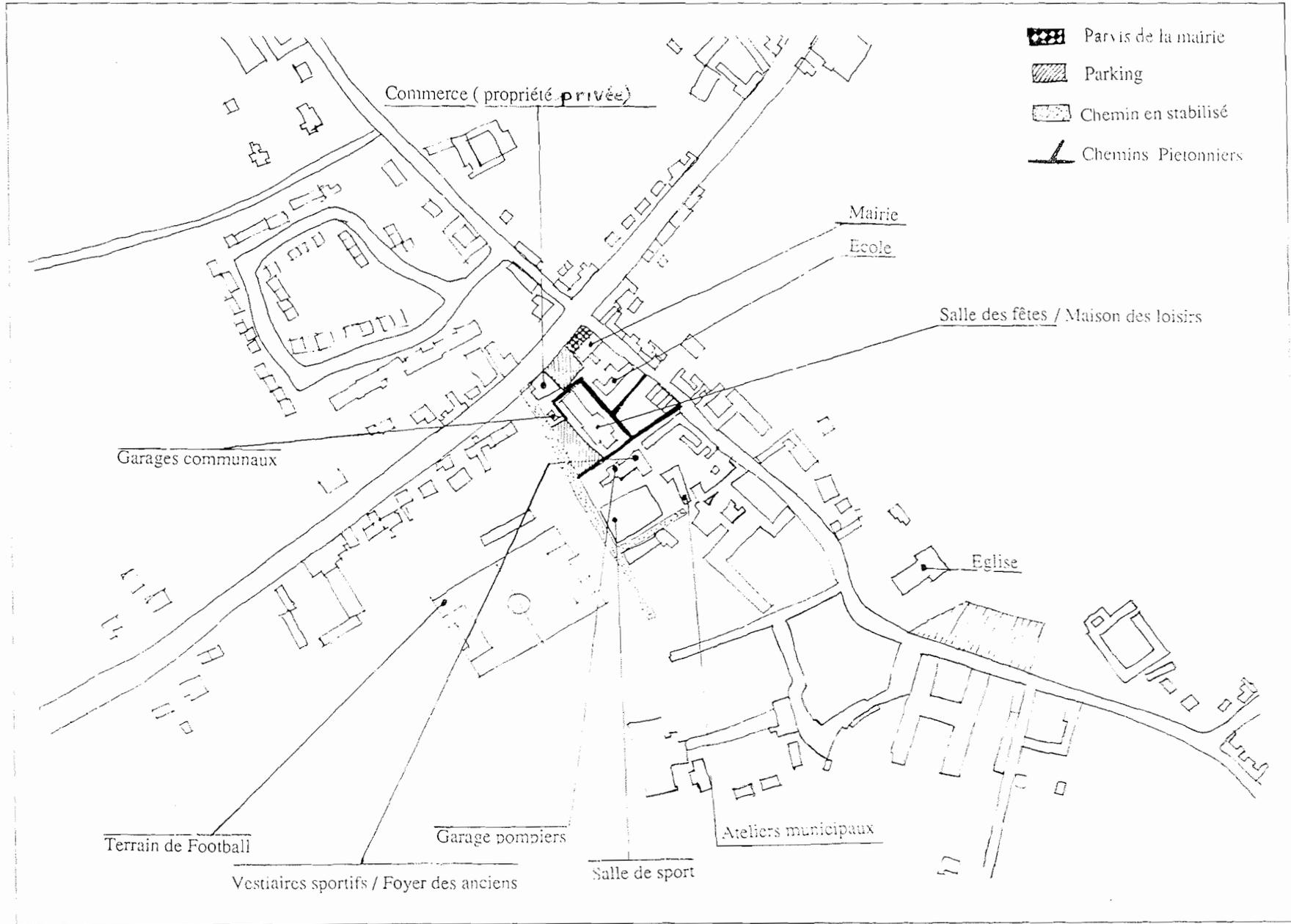
Plusieurs questions peuvent se poser quant à l'aménagement futur de ce centre. Certaines de leurs réponses devront bien évidemment prendre en compte le développement futur de la commune qui sera traité au prochain chapitre.

Les questions sont les suivantes :

1) Quelle est la faisabilité du projet d'agrandissement des espaces publics situés en face de la mairie ? En effet, étant propriétaire de la majorité des bâtiments et terrains (à part le commerce et l'habitation attenante), la Commune pourrait décider de créer à moyen terme une place importante à cet endroit et, de la même façon, ouvrir ses équipements publics sur la rue de Fournes.



2) La seconde question est un préalable à la première. Quelle serait l'image du centre à donner aux visiteurs et à la population, en particulier, au niveau du carrefour de la mairie ? Ce secteur est, en effet, à la croisée d'axes de circulation importants et constitue, de



Les équipements communaux du centre du village

ce fait, une vitrine pour la commune.

3) Dans le cadre d'une dynamisation des commerces de proximité dans la commune, la municipalité réfléchit aux possibilités d'implantation de ces derniers dans le centre. Elle porte actuellement ses vues, d'une part, sur un terrain disponible près de l'église et d'autre part, sur les propriétés communales du centre (garages des pompiers notamment). Quelle est la faisabilité de ces projets ?

4) Que devraient être le statut et la place de la route en stabilisé desservant les parkings de l'institution Ste Marie et des équipements communaux (salle des fêtes, terrain de football..) ? La route est en ce moment en très mauvais état et devra vraisemblablement être refaite. De même, une réserve foncière a été mise en place au niveau du P.O.S en prévision de son élargissement. Sa fonction pourrait être revue dans le cas de la création d'un espace vert à proximité (en projet) ou de développement urbain.



5/ Quelle sera la fonction de la place de l'église demain ? Parking du personnel de l'institution aujourd'hui, la place de l'église ne répond pas à la vocation originelle des places de village (lieu de rassemblement et de convivialité pour la population).

Avec la recherche nécessaire de nouvelles places de stationnement pour les autobus scolaires, il serait appréciable de prévoir la transformation de cet espace en véritable lieu d'accueil de publics. La proximité du cimetière allemand, la possibilité de créer un point de départ d'un chemin de randonnées peuvent être des atouts à valoriser.

**Les conclusions sur le centre seront une composante importante du plan communal d'amélioration du cadre de vie. Elles seront formulées sous la forme d'argumentations, de schémas d'intentions et de principes d'aménagement.**

## Le développement urbain

Comme la plupart des communes des Weppes, Beaucamps-Ligny connaît une forte pression immobilière. Il est donc important de prévoir son développement tout en assurant la pérennité de ses qualités propres.

En cela, il convient d'avoir une vue prospective sur divers paramètres tels que :

- le coût de l'urbanisation d'un point de vue direct (réseaux..) ou indirect (équipements publics rendus nécessaires),
- l'impact sur le paysage et l'image communale,
- le fonctionnement et l'intégration des nouveaux secteurs bâtis à la vie de la commune.



En plus du développement de l'urbanisation initié par la commune, Beaucamps doit pouvoir estimer l'évolution de l'activité de l'institution Ste Marie et, en particulier, ses répercussions parfois négatives sur la vie communale :

- problème de stationnement des automobiles et des autobus scolaires,
- difficultés de circulation et insécurité des piétons au moment de l'arrivée et du départ des élèves.

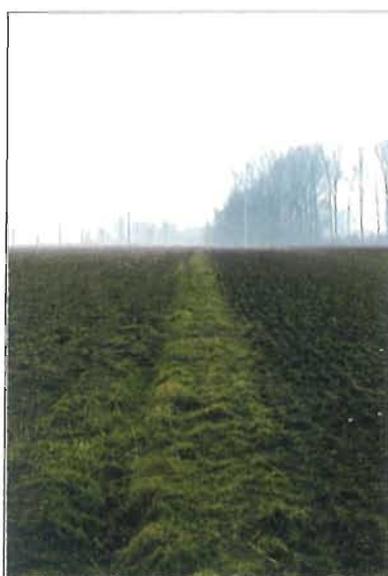
**Pour répondre aux attentes des élus sur le sujet de développement urbain, le maître d'oeuvre recherchera les secteurs d'urbanisation potentiels répondant de façon pertinente à l'ensemble des paramètres précités. Il proposera également des principes d'aménagement tels que ceux énoncés lors de la réalisation de l'étude ZPPAUP et portant sur les thèmes suivants :**

- raccordement des voies routières et piétonnes au réseau existant,
- type d'habitat recherché et critères architecturaux,
- aménagements extérieurs (plantations, clôtures, espaces de détente...).

## Les lieux de promenade et de détente

La campagne de Beaucamps-Ligny et ses alentours forment un territoire propice à la promenade. Ils présentent, en effet, plusieurs qualités favorables telles que :

- un paysage rural attractif proche de l'agglomération lilloise et révélé par un projet de ZPPAUP,
- un réseau de chemins important qui devrait être protégé par la future ZPPAUP,
- la proximité de sites aux potentialités paysagères et d'accueil de public non négligeables : le talus des Weppes, belvédère donnant sur la plaine de la Lys et le futur parc de la Deûle, vaste espace vert de loisirs de la métropole.



Consciente des ces potentialités, la municipalité va engager prochainement des aménagements sur la voie pavée du Cristal située près du lotissement "les jardins de Baccarat" (mise en place de bancs, plantations). Cependant, pour rendre encore plus attractif ce chemin, la commune aimerait l'inclure dans un réseau plus vaste pouvant dépasser les limites communales.

**Certaines propositions en termes d'aménagements, de signalétique et de création de chemins ont déjà été faites par l'étude de la ZPPAUP. Elles pourraient être complétées par des informations permettant à la commune de se définir une démarche opérationnelle de réalisation de boucles de promenades telles que :**

- une analyse foncière des chemins (privés, publics),
- le repérage des partenaires techniques et financiers,

- **le recensement des conditions de mise en place d'un réseau de chemins et leurs coûts (achat ou location de terrains, assurances éventuelles, aménagement, signalétique, entretien..),**
- **une proposition de boucles de promenade et leur hiérarchisation.**

Pour le même objectif, une réflexion sera menée sur les cheminements cyclistes qui peuvent être aussi bien des supports de balades que des axes de transport quotidiens. Deux voies cyclables traversent aujourd'hui la commune, l'une empruntant la RD 7, l'autre la N 41. La municipalité réfléchit actuellement sur l'opportunité de créer une piste cyclable sur la RD 62. Les réserves foncières existent, en effet, de part et d'autre de cette route (cf P.O.S).

**Comme pour les chemins piétonniers, il sera important de définir les accroches entre cette route et les voies ou sites potentiellement intéressants. Cette approche nécessitera, donc, une connaissance des enjeux intercommunaux dans ce domaine. Notamment, la Commune de Radinghem-en-Weppes, en cours de procédure F.A.C.V., pourrait être intéressée par cette initiative.**

Après les linéaires mais de façon intégrée, le maître d'oeuvre portera son attention sur les espaces de détente. Quelques aménagements sommaires ont été réalisés par la Commune sur une partie de l'ancienne voie ferrée. Les prairies du bois de Ligny sont, depuis l'élaboration du P.O.S, en réserve foncière dans l'objectif d'y créer une zone de loisirs. Enfin, la municipalité projette de créer prochainement un espace vert à vocation ludique et sportive à proximité du centre (cf approche sectorielle).

**Par une vision globale de l'ensemble des espaces de détente du territoire communal et extracommunal, le maître d'oeuvre proposera une ligne de conduite et quelques principes d'aménagement pour les espaces verts de Beaucamps-Ligny.**

**Ceux-ci porteront à la fois sur les lieux existants et sur ceux en projet. Ils concerneront en particulier :**

- **les vocations de ces espaces : ludique, sportive, paysagère,**
- **leur image : paysage, entretien...,**
- **leurs liaisons : chemins de promenade, accès automobile...**

Pour ce travail, le maître d'oeuvre s'aidera des recensements des espaces verts et naturels réalisés par l'observatoire de l'environnement de la Communauté Urbaine de Lille.

## L'aménagement des bords des routes et des chemins

La qualité du paysage rural de Beaucamps-Ligny est aujourd'hui reconnue par tous grâce au projet de ZPPAUP. En tant que linéaire ayant à la fois le rôle de support de l'observation et celui de participant à la construction d'une certaine image du paysage, les routes et les chemins sont d'un enjeu important dans l'amélioration du cadre de vie d'une commune. Dans un contexte de grandes cultures comme celui de Beaucamps, leurs abords peuvent aussi participer à la valeur écologique du territoire communal en hébergeant la faune et la flore exclues des milieux cultivés (statut de refuge).



Dans le cadre de l'entretien régulier de la départementale 7 sur Beaucamps-Ligny et Fournes-en-Weppes, le Département et les Communes réalisent cette année des plantations le long de cet axe routier. Dans le prolongement de cette opération, la municipalité désire développer sa politique de valorisation du paysage communal par un aménagement et une gestion différenciée des bords des routes et des chemins.

Afin de mener à bien cette volonté et en plus des propositions concernant ce thème faites au moment de l'étude ZPPAUP (schéma directeur, principes de plantations), la municipalité désire se doter d'un programme opérationnel d'intervention.

**Ainsi, le maître d'oeuvre affinera les recommandations énoncées par l'étude ZPPAUP en les complétant par des informations portant sur :**

- le statut foncier des routes et chemins (voie départementale, communale, rurale, privée) et leurs contraintes législatives en matière d'aménagement et de gestion (plantations..),
- les disponibilités foncières et financières offertes par le futur remembrement rendu nécessaire par le doublement de la RN 41,
- les répercussions des différents modes de gestion des bas-côtés (talus, fossés, haie...) sur leur qualité écologique,
- les coûts des divers aménagements et modes de gestion (plantations

d'arbres isolés, de haies, gestion extensive des bas-côtés...).

Par la synthèse de l'ensemble de ces données et après concertation avec la Commune, il proposera des pistes d'aménagement et de gestion de ces bas-côtés. Le travail se fera, bien évidemment, en relation avec la réflexion engagée sur les chemins de promenade.

## L'approche sectorielle

### **Création d'un espace vert à vocation ludique, paysagère et sportive**

La commune a l'intention de créer derrière le terrain de football un espace vert à vocation ludique, paysagère et sportive.

Le choix de cet emplacement a été dicté par la proximité du centre du village, de l'école communale et de l'institution Ste Marie. Ce projet a également pour ambition de concentrer sur le même site les équipements sportifs de la commune (avec le terrain de football). La surface concernée par cet aménagement serait de l'ordre de 5 000 m<sup>2</sup> dans un premier temps et pourrait être étendue par la suite.

**Dans une première phase, le maître d'oeuvre étudiera la faisabilité d'un tel projet. Il portera notamment son attention sur la pertinence du choix de l'emplacement et des vocations du site eu égard à la stratégie d'aménagement et de développement de la commune (cf approche globale). Quelques points semblent être particulièrement importants :**

- intégration du site avec le tissu urbain existant,
- attractivité vis-à-vis des habitants de la commune,
- liaisons avec les chemins de promenade,
- image du site à la périphérie du village.

Le travail se poursuivra ensuite par la conception du futur espace public avec pour objectif la réalisation d'une esquisse chiffrée.

Etant donné l'évolution prévisible de cet espace, le maître d'oeuvre proposera également à la Commune les grands principes d'aménagement nécessaires à une extension future intégrée et cohérente. Il sera également très sensible au coût d'entretien de cet équipement qui devra obligatoirement être limité du fait du faible budget communal de fonctionnement.

### **La Z.A.C de Ligny**

La Commune a prévu au niveau du Plan d'Occupation des Sols l'extension de l'urbanisation vers le sud du village en direction du hameau de Ligny.

Celle-ci devrait se concrétiser par la création d'un lotissement sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concertée.

Du fait de son emplacement, ce projet devra être attentivement suivi par le maître

d'oeuvre. En effet, une fois réalisé, il apportera quelques modifications quant à l'image et à la structuration du village :

- il créera une continuité urbaine entre ce dernier et le hameau de Ligny jusque là isolé,
- l'entrée du village, caractérisée aujourd'hui par une image très rurale (fermes, prairies, champs), devrait être transformée.



**A partir des grands principes énoncés dans l'approche globale et dans l'étude ZPPAUP, le maître d'oeuvre proposera, d'une part, des prescriptions paysagères qui pourront être intégrées au cahier des charges du futur lotissement et d'autre part, des possibilités d'aménagement des espaces publics existants ou futurs qui pourront au terme de la réflexion se traduire par des esquisses chiffrées.**

**Ces propositions porteront, en particulier, sur :**

- l'aménagement des limites (en contact avec la RD 62, avec l'espace agricole),
- les liaisons avec le centre et les équipements communaux (futur espace vert, école...),
- le schéma d'organisation des parcelles loties, de la voirie,
- l'aménagement d'espaces de détente.

# Bibliographie

**Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, Conseil général du Nord - 1993 - Trame verte, politique du paysage, un outil de la gestion intégrée du paysage**

**Noyon, G. - 1996 - Communes de Beaucomps-Ligny et Fournes-en-Weppes. Z.P.P.A.U.P., diagnostic et analyse paysagers, prescriptions et recommandations**

**Noyon, G. - 1994 - Etude cadre de vie de la Commune de Fournes-en-Weppes**

**Observatoire communautaire de l'environnement, Interfaces, Paysages, Copas - 1994 - Espaces verts de la métropole lilloise. Propositions pour un schéma de développement**

**Observatoire communautaire de l'environnement, C.R.E.P.I.S. Nature Environnement, Groupe ornithologique Nord - 1992 - Inventaire des espaces naturels sensibles de la métropole lilloise**

**Paysages, Panien, M. - en cours - Etude cadre de vie de la Commune de Radinghem-en-Weppes**

**Syndicat mixte pour la révision du schéma directeur de l'arrondissement de Lille, Agence de développement et d'urbanisme de la métropole lilloise - 1996 - Schéma directeur de développement et d'urbanisme de la métropole lilloise**

## **Equipe permanente attachée au secteur :**

<b>Architecte</b>	<b>Fanny Frigout</b>
<b>Ecologue</b>	<b>Ahmed Rebaï</b>
<b>Paysagiste</b>	<b>Jean-Marc Le Moing</b>
<b>Assistant d'étude</b>	<b>Didier Escherich</b>
<b>Secrétariat</b>	<b>Monique Dhoedt</b>

**Ce document a été réalisé par  
Vincent Levive Ecologue**